

rait certains avantages fondamentaux au régime de sécurité sociale que nous avons créé.

J'assistais l'autre jour à une séance du comité des transports sur les questions de sécurité. On a brandi l'épouvantail des droits provinciaux, mais le ministre a pu dire qu'il avait l'accord des provinces dans certains domaines. En ce qui concerne l'automobile, la question de sécurité est devenue la responsabilité du gouvernement fédéral, et elle influera probablement sur nos importations d'automobiles et sur l'orientation du ministère des Transports en matière de règlements de sécurité.

Pourquoi ne prévoyrions-nous pas un degré raisonnable d'assurance, sinon pour les deux parties en cause, du moins pour les tiers? Pourquoi ne pas offrir un service public d'assurance? On dit souvent que l'assurance automobile doit être provinciale, mais je considère plutôt l'automobile comme un véhicule interprovincial, à cause du trafic entre les provinces. Je suis certain que la moitié des automobilistes de la région d'Ottawa traversent régulièrement la frontière interprovinciale. Un régime fédéral d'assurance apporterait une protection de base.

Nous devrions aussi songer à élargir le Régime des pensions du Canada. A mon avis, la plupart des gens s'accorderont à dire qu'il faudrait modifier les pensions de vieillesse de façon à relever le niveau de vie des personnes âgées. Contrairement à ce que certains disent, monsieur l'Orateur, cela n'est pas de la charité: cet argent leur appartient, car ils paient leur 4 p. 100 régulièrement afin d'alimenter la caisse. Je soutiens que nous devrions y verser plus d'argent. Peut-être les Canadiens préféreraient-ils cela et investir moins dans les compagnies d'assurance.

Il existe des centaines de compagnies d'assurance, monsieur l'Orateur, et je ne pense pas qu'elles fassent beaucoup de bien. Comme le signalait un député, les frais d'administration sont très élevés. J'ai été étonné d'apprendre que certaines compagnies d'assurance engagent un jeune homme et lui paient une commission pendant les quelques mois qu'il vend des contrats d'assurance-vie à ses parents et à ses amis. Une fois finie la tournée des parents et amis, il éprouve beaucoup de difficulté à vendre ses polices aux gens qu'il ne connaît pas. Il se retrouve sur le marché du travail avant longtemps. Le premier contrat d'assurance peut rapporter au vendeur une commission allant jusqu'à 35 p. 100, prise à même le capital d'assurance. Si l'affaire était conclue par une agence fédérale, l'ache-

teur de la police bénéficierait d'une plus forte proportion de la prime d'assurance.

• (9.10 p.m.)

La plupart d'entre nous voulons faire des économies pour les années où il nous sera plus difficile de gagner notre vie et de faire face aux dépenses. Voyez les milliers de compagnies d'assurance. Quand je pénètre dans le bureau d'un agent d'assurance, je suis toujours frappé de la longueur de la liste des sociétés qu'il représente. D'après une règle non écrite, il choisit les sociétés tour à tour en vue d'un partage équitable. Le prix est le même, la commission aussi. Il n'a aucune raison de favoriser une société ou un groupe en particulier. Nous faisons donc peu en ce moment, il me semble, pour régler les problèmes d'assurance des Canadiens, en particulier dans le domaine de l'assurance-vie.

Tous les jours, je suis témoin d'infortunes. C'est vraiment triste de voir ce qui arrive à des gens qui ont essayé toute leur vie de s'amasser une petite somme en payant des primes d'assurance. J'en mentionnerai un exemple, celui d'un homme que j'ai bien connu. Malgré sa grave infirmité, il avait toute sa vie, et avec l'aide de sa femme, cultivé sa terre. Lorsqu'ils l'ont vendue, ils avaient \$1,500 en banque. Ils ne pouvaient obtenir de secours des mesures de sécurité sociale, car leur compte de banque était trop garni. Et pourtant, leur armoire était vide. Je leur ai rendu visite, et l'on aurait dit qu'ils demeuraient dans la circonscription de Meadow Lake. Mais leur avoir de \$1,500 devait servir à les enterrer. Ils avaient travaillé toute leur vie pour acheter une assurance de frais funéraires. Quoi qu'en pensent les députés d'en face, c'est une triste situation. On ne peut changer du jour au lendemain leur mode de vie. Ils ont épargné cet argent dans un but bien particulier. Hélas, il leur faudra mourir pour le toucher. Ils y ont consenti, et l'un des conjoints est mort depuis. Ceux qui ont, de peine et de misère, amassé de petites économies grâce à leurs polices d'assurance, doivent les dépenser avant de recevoir quoi que ce soit des régimes actuels d'assistance sociale.

Le parrain du projet de loi n'est pas honnête s'il ne considère pas cet aspect de l'assurance. Les agents d'assurance peuvent vendre des polices selon les mêmes modalités qu'au paravant, même si les règles du jeu ont changé. La situation n'est plus la même qu'autrefois. Le régime canadien de sécurité sociale a évolué et, avec lui, les besoins des assurés. Il incombe au gouvernement de se lancer, de son propre chef, dans le domaine de l'assurance.